

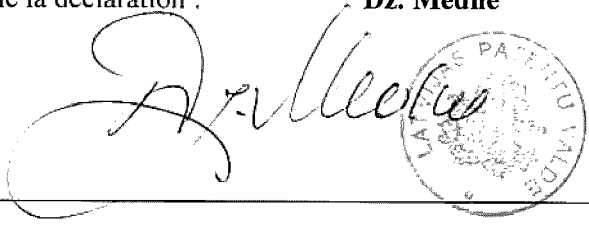
ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– CONFIRMATION DE REFUS PROVISOIRE TOTAL –

Règle 18ter.3)

Ce formulaire est à utiliser dans la situation suivante : l'Office a envoyé au Bureau international une notification de refus provisoire total et, toutes les procédures devant cet Office étant achevées, l'Office confirme à présent le refus de protection de la marque pour tous les produits et/ou services.

I. Office qui envoie la déclaration : OFFICE DES BREVETS DE LA REPUBLIQUE DE LETTONIE Téléphone 371 6 7099605 7/70 Citadeles iela Télécopie 371 6 7099650 LV 1010, Rīga LETONIE	
II. Numéro de l'enregistrement international :	1 336 551
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Axanova AG Ottenhofenstrasse 110 CH-8738 Uetliburg (CH)	
IV. La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et/ou services.	
V. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :	Dz. Medne 
VI. Date :	27.04.2018